



Association des Professeurs Techniques Chefs de Travaux

SOMMAIRE

- Lettre du Président
- Le Bureau National
- Assemblée Générale du 05-12-82
- Rapport d'activité académique
- Réunion du Bureau le 19-01-83
et action à entreprendre



association des professeurs techniques
chefs de travaux

Cher collègue,

Pour la troisième année consécutive, me voici élu Président de Notre Amicale. Je tiens à te remercier pour cette marque de confiance renouvelée. Je ferai cette année encore le maximum pour répondre à l'attente de tous.

Le bureau est maintenant constitué, les responsabilités réparties, mais à six on ne peut tout faire, aussi je rappelle le rôle essentiel des Responsabilités académiques.

Cette année écoulée a été marquée par un réel progrès, des actions aussi diverses que nombreuses se sont développées dans les académies, il faut poursuivre dans cette voie car des résultats ont été obtenus localement.

Tous les renseignements qui parviennent au bureau (lettre ou appel téléphonique) permettent l'argumentation et la préparation d'une stratégie de défense ou de recherche
- Continuez -

Cette année, le bureau a besoin d'être épaulé. "Répondez rapidement à toutes nos demandes". Il n'est pas exigé un courrier officiel. Une petite carte, quelques mots, une réponse très courte, c'est du temps gagné et parfois au bout une solution positive. Songez-y !

En cette période difficile, il est indispensable que tous les chefs de travaux se sentent solidaires de leur Amicale et lui apportent aide et soutien.

Bon courage et amicalement.

Le Président

M. FOUACHE

Le Bureau National issu de l'Assemblée Générale du 5 décembre 1982 a procédé, lors de sa première réunion, à une répartition des tâches :

- | | |
|--|--|
| - <u>Président</u> : | Organisation générale et coordination |
| M. FOUACHE
Lycée Technique M. Leroy
32, rue P. Brossolette
BP n° 1607
27016 EVREUX Cédex | |
| - <u>Vice-Président</u> : | Reproduction et diffusion vers les académies |
| R. ANSART
Lycée d'Etat Polyvalent "P. Duez"
BP n° 399
59407 CAMBRAI Cédex | |

.../...

- Secrétaire Général : Rédaction des comptes-rendus et enquêtes
 G. MONDOLFO
 Lycée Technique
 Rue Dauphine
 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET
- Secrétaire : Chargé du recrutement
 R. RAMPNOUX
 Lycée Technique Eiffel
 143, cours de la Marne
 33031 BORDEAUX Cédex
- Trésorière : Collecte des cotisations, budget et dépenses
 Cécile MEUNIER
 Lycée Technique J. Rostand
 Route d'Ifs
 14034 CAEN
- Trésorier Adjoint : Chargé de l'annuaire
 J. J. MAILLARD
 Lycée Technique
 6, rue A. Houzeau
 76504 ELBEUF

L'Assemblée Générale de notre amicale s'est tenue le dimanche 5 décembre 1982 à Paris.

Etaient représentées les académies de :

Aix-Marseille : Chauvière-Bousquet	Nancy-Metz : Deheilly-Mougenot
Amiens : Leferme-Tonneau	Nantes : Menkey-Bruneau-Guesnay
Besançon : Jouve	Nice-Corse : Decot
Bordeaux : Leduc-Rampnoux	Normandie Caen : Meunier-Mondolfo-Polvé
Créteil : Roland-Mortalena-Aldon-Thomas	Rouen : Fouache-Maillard-Mareuge
Dijon : Brouzés-Priest	Orléans-Tours : Ville
Grenoble : Loisy	Poitiers : Dargenton
Lille : Fievet-Coutelier-Malvaché-Ansart	Reims : Fournol
Limoges : Mouret	Rennes : Lecoq-Blin
Lyon : Gerex-Fischer	Toulouse : Goxe
	Versailles : Housseau-Audard-Even
	Montpellier : Cartault

Académies non représentées :

Clermont-Ferrand
 Strasbourg

.../...

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du dimanche 5 décembre 1982 à Paris

Depuis l'Assemblée Générale du 22 novembre 1981, le bureau s'est efforcé :

1° d'informer les adhérents ;

2° d'inciter le Ministère à se pencher sérieusement sur les problèmes liés à notre fonction.

Par les deux bulletins de liaison édités, chacun a pu se rendre compte des activités du bureau :

- deux rencontres au Ministère (Dreyfus - Pair) ;
- deux rencontres avec le Ministère du Budget (L. Fabius) ;
- six rencontres des membres du bureau dans le même temps.

Quant au courrier, il a été copieux et diversifié, le plus intéressant est certainement celui qui nous est parvenu de nombreuses académies.

Les actions se développent un peu partout.

Pour l'Assemblée Générale, un document préparatoire a été expédié par le vice-président à tous les Chefs de Travaux.

- Chaque responsable académique a reçu en novembre un rapport de Trésorerie, un compte-rendu de l'entrevue avec Laurent Fabius.

A la suite d'un court exposé, le Président donne la parole à Ansart pour une discussion partant des rencontres du bureau avec les responsables du Ministère.

ENTREVUES DU BUREAU NATIONAL AVEC M. DREYFUS, DIRECTEUR DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DE LYCEES, ET M. PAIR, DIRECTEUR DES LYCEES :

L'essentiel du contenu de ces discussions ayant été développé dans le précédent bulletin de liaison, le vice-président en rappelle les grandes lignes et préfère insister sur l'ambiance dans laquelle elles se sont déroulées.

- M. DREYFUS a très bien compris nos problèmes. La prorogation du concours de recrutement de Chefs de Travaux de LT en 1982 ne posait pas de difficulté. La révision des modalités de recrutement était plus délicate mais pouvait être résolue en un an. Le Directeur des Personnels Enseignants devait nous tenir au courant... Par la suite, malgré plusieurs interventions : le mutisme le plus total. Il nous semble qu'une volonté politique (probablement celle du Ministre) a bloqué la situation.

- La rencontre avec M. PAIR s'est déroulée dans un climat plus réservé. Celui-ci, tout en comprenant nos problèmes a fait valoir les incidences budgétaires qu'auraient les créations de postes d'assistance.

.../...

COMPTE-RENDUS ACADEMIQUES :

Le Secrétaire étant démissionnaire, le Président remercie les collègues lui ayant adressé un compte-rendu de réunion académique.

Tous les points énoncés dans ces notes écrites sont alors passés en revue et ce procès-verbal de l'Assemblée Générale précisera plus particulièrement les actions originales ou des avis n'ayant pas été émis par la majorité.

Dans tous les rapports nous retrouvons, avec une certaine unanimité dans l'expression, les mêmes soucis sur la fonction, les mêmes difficultés dans la gestion et surtout les mêmes conclusions quant aux points suivants :

- le recrutement et les faisant fonction ;
- l'éventualité d'un nouveau statut ;
- les crédits de fonctionnement et la taxe d'apprentissage ;
- les techniques nouvelles et la formation des professeurs ;
- l'assistance au Chef de Travaux pour les enseignements technologiques.

- . Assistante ;
- . Agent d'entretien ;
- . Agent magasinier...

Plusieurs responsables académiques signalent qu'ils ont entrepris des actions auprès de parlementaires, qu'ils ont rencontré leur Recteur.

Cela doit se généraliser jusqu'à ce qu'une concertation réelle et régulière soit instaurée entre ceux qui décident et ceux "dont nous sommes" qui doivent mettre en application.

Mais OÙ sont les vraies difficultés ?

AIX-MARSEILLE : nos collègues ont remis à l'Inspection Générale une motion signée sur le recrutement, l'assistance et les crédits.

AMIENS : - Tonneau et Leferme ont été reçus par le représentant du Recteur ;
- signale une rencontre avec l'UGAP ;
- demande l'harmonisation des horaires des assistantes en poste ;
- voudrait que soit exprimée clairement la notion de responsabilité du Chef de Travaux envers tous les collègues enseignant dans les ateliers.

BESANCON : souhaite le réaligement sur le plan national des crédits de fonctionnement.

GRENOBLE : une étude très intéressante a été faite sur la fonction du Chef de Travaux, ses responsabilités et son environnement.

MONTPELLIER : académie de grande activité, des actions nombreuses sont en cours, auprès des parlementaires, du Recteur.

- demande une action auprès de l'Inspection Générale précisant nos tâches, et conseille de refuser les tâches purement administratives ;
- il faut agir auprès des parents d'élèves ;
- il faut agir auprès des syndicats ;
- faire paraître des articles dans les journaux locaux.

NANTES : les collègues ont effectué une étude pour le Rectorat sur le "Technicien et sa Formation".

NORMANDIE : plusieurs motions ont été votées ; rencontre L. Fabius.

ORLEANS : où va la taxe versée au Trésor ?

RENNES : une action importante est engagée par nos collègues au niveau parlementaire. Un véritable dialogue est engagé que ceux-ci vont poursuivre.

TOULOUSE : signale les difficultés académiques qui surgissent du fait du recrutement non officiel de Chefs de Travaux dans les mutations.

Note du rapporteur : Attention, ces difficultés surgissent non pas du fait des collègues titulaires ou des faisant fonction sollicités, mais d'une situation ambiguë créée... Ne nous laissons pas tromper, notre fonction n'y gagnera rien de bon. C'est le piège de la discorde.

RAPPORT DE TRESORERIE EFFECTUE PAR LE PRESIDENT :

Les recettes de l'Amicale proviennent essentiellement des cotisations.

- . en 1980-81 : 244 adhérents ;
- . en 1981-82 : 292 adhérents, soit 81 % des Chefs de Travaux recensés par les responsables académiques.

1 - Compte-rendu des mouvements de Trésorerie :

. Excédent au 22/11/1981.....	11 333,03 F
. Recettes (cotisations).....	+ 8 245,00 F
. Dépenses.....	- 12 401,08 F

60 - Fournitures, annuaire.....	5 581,56 F
63 - Frais de personnel.....	430,00 F
64 - Frais de déplacement.....	5 778,50 F
65 - Frais de gestion.....	611,02 F

. Excédent au 25/11/1982..... 7 176,95 F

Nous remarquons à égalité de date, une réduction de l'avoir en caisse.

Cela provient du fait que de nombreux déplacements sont à comptabiliser :

- . 3 au Ministère ;
- . 2 avec Laurent Fabius ;
- . 6 réunions du Bureau ;
- . Parution de deux bulletins de liaison.

A noter que les remboursements de frais des membres du Bureau s'effectuent selon les règles administratives habituelles.

Pour 1982-83 la cotisation avait été fixée à 80 F.

2 - Cotisations :

Il est proposé une cotisation 1983-84 de 100 F afin de tenir compte des inévitables hausses de prix (fournitures, transport) et, aussi, d'améliorer la qualité de l'information des membres de notre Amicale.

.../...

3 - Remboursements :

Les frais de déplacement seront désormais remboursés au tarif administratif :

- sur la base du billet SNCF ;
- sur la base des indemnités forfaitaires de mission.

FORMATION DU BUREAU POUR 1982-1983 :

Conformément à ses statuts, le Conseil d'Administration de l'APROTECT a procédé au renouvellement des membres de son Bureau National.

Bureau démissionnaire :

- | | | | |
|-------------------------|--------------|------------------------|---------------|
| - Président | M. FOUACHE | Vice Président..... | R. ANSART |
| - Secrétaire..... | J. P. RIVALS | Secrétaire Adjoint.... | J. J. ROLAND |
| - Secrétaire Adjoint... | P. CHAUVIERE | Trésorier..... | C. MONTBAILLY |
| - Trésorier Adjoint.... | G. MALVACHE | | |

Après appel des candidatures volontaires, il est procédé à l'élection des nouveaux membres et à l'attribution de leurs tâches, VOIR PAGES 1 & 2.

SUITE DES DEBATS :

Après élection des membres du Bureau une large discussion s'instaure sur les points prévus à l'ordre du jour.

- Recrutement des Chefs de Travaux Lycée :

Il est donné lecture de la proposition faite par l'académie de Normandie, reproduite in extenso et sans commentaires :

"Les Chefs de Travaux des académies de Rouen et de Caen réunis le 13 octobre 1982 se posent le problème de la titularisation des faisant fonction. Après un long échange de vues, l'assemblée souhaite :

1) Que l'Administration apure le passé, en proposant la titularisation selon des critères à définir, de tous les Chefs de Travaux faisant fonction à qui elle a accordé sa confiance, au grade de Chef de Travaux degré supérieur, pour les professeurs faisant fonction, les chefs de travaux certifiés titulaires, les chefs de travaux de LEP ayant un Lycée Technique en responsabilité.

2) Qu'il ne soit plus recruté de chefs de travaux faisant fonction.

3) La mise en place d'un nouveau mode de recrutement, (sans distinction d'origine PTA, PT, PC, Agrégés) avec le titre de professeur agrégé chef de travaux.

Les nouveaux chefs de travaux devraient être recrutés parmi les enseignants issus de toutes les disciplines technologiques.

4) Pour les jurys de concours (s'il est réouvert), l'assemblée demande qu'un tiers de ses membres soit renouvelé chaque année pour une meilleure garantie de l'objectivité.

5) L'assemblée demande que les postes de faisant fonction soient réservés jusqu'à ce que leur situation soit définie".

Pour le point n° 1, ANSART rappelle que... DREYFUS, Directeur des personnels enseignants, à qui le Bureau National avait posé la question, lors de

l'entretien de décembre 1981, avait répondu qu'il était actuellement impossible du fait des règles administratives en vigueur à un chef de travaux de LEP d'accéder directement au grade d'agrégé.

De la discussion qui s'en suit, et considérant le cas cité d'un titulaire placé dans l'impossibilité de retrouver un poste dans sa ville d'origine par suite du "gel" de celui-ci par un faisant fonction, une majorité estime que le paragraphe n° 5 de cette motion risque de conduire à la priorité des faisant fonction sur les titulaires.

A propos de l'accession au grade d'agrégé, il est fait mention "du cas" des chefs de travaux qui y parviennent grâce à leur titre de PT leur permettant de s'inscrire sur liste d'aptitude...???

Un collègue fait observer que le titre de Chef de Travaux n'est dans beaucoup de cas pas suffisamment représentatif de la fonction et qu'il est souvent nécessaire de l'expliquer aux industriels (ce qui constitue aussi une riche occasion de faire connaître notre rôle). La discussion s'oriente alors vers un éventuel changement de titre.

Le Président fait remarquer qu'un changement de titre s'accompagne d'un changement de statut.

Un membre de l'académie de Nantes fait part de l'éventuelle appellation de "Censeur Technique" qui s'accompagnerait d'un passage systématique au grand choix, de l'affectation d'un secrétaire, mais qui pourrait aussi nécessiter un service de vacances.

Un membre du Bureau ajoute qu'un autre projet pourrait être en cours : titre encore non fixé, mais statut administratif, sans service de vacances, passage au grand choix et indemnité d'importance variable en fonction de l'établissement.

De l'avis de la majorité des membres présents, il vaut mieux conserver notre titre actuel d'enseignant.

Conclusion : beaucoup de suppositions... attendre des réalités.

- Heures supplémentaires :

Il est fait observer que les chefs de travaux ne peuvent enseigner qu'en heures supplémentaires et que cette possibilité est parfois abusivement utilisée. Cette remarque conduit à nouveau à discuter sur le choix de l'appellation de Professeur Technique Chef de Travaux - "Professeur et/ou Chef de Travaux" -

Le Président donne lecture de la motion rédigée en 1981 et remise à M. Laurent FABIUS le 6/11/1982. (Voir document dans ce bulletin).

- Assistance :

Peu de considérations nouvelles sur ce chapitre, mais la question de l'organisation ou non de concours d'agents d'entretien est posée, sans réponse précise.

- T. A. et crédits de fonctionnement :

Le projet d'alignement des crédits au plan académique voire national est évoqué.

Les collègues de l'académie de Rennes informent qu'à la suite d'une enquête, il paraît souhaitable que la notification soit faite aux intendants de verser une somme minimale au compte 694.

Une question est posée : que devient la part de taxe versée au Trésor ?

Un collègue de l'académie de Montpellier suggère, suite à la lettre de M. SAVARY, qu'une action unifiée au niveau national soit engagée auprès des élus, des parents, des syndicats, etc... avant janvier 1983.

Un membre du Bureau sortant, partisan, de la création d'un syndicat de chefs de travaux, demande devant le refus de la majorité des membres présents, que l'APROTECT se fasse reconnaître par les différentes instances influentes. La démarche inverse est alors proposée : le Bureau de l'Amicale doit demander une entrevue avec les représentants de tous les syndicats, afin de connaître leur position, et ce au plus haut niveau.

Devront alors être abordés, les sujets suivants :

- assistance pour les chefs de travaux ;
- aide technique pour les professeurs (s'appuyer pou. cela sur les revendications de ceux-ci).

Devant la discussion autour de l'éventuelle création d'un syndicat de chefs de travaux déjà citée plus haut et refusée, il est demandé de fixer la mission du Bureau de l'APROTECT :

- Demande aux responsables académiques de contacter les Recteurs pour l'assistance et l'aide technique ;
- Constitution d'une délégation de C. T. pour entrevue avec l'Inspection Générale ;
- Consultation avec les conseillers techniques de chaque région (ce sont eux qui rapportent l'information à l'échelon ministériel).

M. FOUACHE relit les orientations pour 1982-83 qui ressortent des discussions de l'Assemblée Générale, points qui seront repris dès la première réunion du Bureau National.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 16 heures 15.

Le Président

Le Secrétaire

M. FOUACHE

G. MONDOLFO

Le Bulletin Officiel du 27 janvier 1983, page 292, nous informe de la création d'un concours d'agent de maintenance. (Nous ignorons le nombre des postes mis au concours).

Un premier point de nos demandes se voit résolu.

Cet agent de par son titre sera donc affecté aux ateliers.

A nous de réclamer ce poste dans chaque établissement et surtout, d'utiliser cet ouvrier selon ses compétences.

ENTREVUE AVEC LAURENT FABIUS

Le 5 novembre 1982 notre collègue HAILLARD d'ELBEUF nous obtenait une entrevue avec le ministre du Budget. Voici la note que nous lui avons remise à cette occasion.

En 1970, décision est prise par l'Inspection Générale d'ouvrir un concours de recrutement permettant aux Chefs de Travaux d'être assimilés agrégés.

"L'assimilation ne permet pas l'inscription sur liste d'agrégé hors classe".

Création : a) d'un concours interne réservé aux Chefs de Travaux en poste (environ 75 % de faisant fonction) ;

b) d'un concours externe ouvert aux autres professeurs : premier concours en 1972, dernier en 1980. A cette époque, tous les Chefs de Travaux en fonction ne sont pas devenus "assimilés agrégés" (voir note jointe J.O du 3 février 1982).

En novembre 1982, une première évaluation révèle 30 % de faisant fonction.

L'APROTECT regroupe en amicale 30 % des Chefs de Travaux. En novembre 1981, les responsables académiques ont adopté à l'unanimité le texte suivant :

L'APROTECT demande :

- 1° la réouverture immédiate des concours externe et interne ;
- 2° l'intégration dans le cadre du neuvième des personnels faisant fonction ;
- 3° que le recrutement donne le titre de Professeur agrégé Chef de Travaux et qu'il soit accessible aux enseignants issus de toutes les disciplines technologiques ;
- 4° que chaque année, au moins un tiers des membres du jury soit renouvelé.

Nous savons que l'Inspection Générale a déposé un texte modifiant sensiblement le mode de recrutement et peut-être même le statut de la fonction.

Les responsables du Ministère lors de nos entrevues, nous avaient assuré que nous serions informés et nos avis écoutés.

Rien à ce jour, c'est le silence.

Monsieur SAVARY, malgré nos interventions et celles de 125 de nos collègues nous mandatant s'est tu.

Les avis divergent :

- à la Direction des lycées : le concours c'est bien ;
- à l'Inspection Générale : la liste d'aptitude c'est mieux.

Qui aura raison ?

Nous n'émettons pas un avis d'opposition systématique, nous demandons à être associés aux études et décisions qui vont engager notre avenir, l'avenir des faisant fonction et des futurs recrutés.

Rien ne devrait être entrepris ou modifié sans une information sérieuse des intéressés".

Le 23 novembre une réponse nous parvenait nous assurant qu'il était intervenu auprès d'Alain SAVARY. Notre Ministre de l'Education Nationale semble nous ignorer totalement...

REUNION DU BUREAU NATIONAL LE 19 JANVIER 1983

Ordre du jour : Reprise de tous les points énoncés lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre, définition des orientations académiques ou nationales.

- 1) Action auprès des Recteurs pour expliquer la situation des LET ;
- 2) Action auprès des élus ;
- 3) Action auprès des parents d'élèves ;
- 4) Rencontre avec les syndicats nationaux ;
- 5) Rencontre avec les Inspecteurs Généraux des diverses spécialités ;
- 6) Faire effectuer par des entreprises spécialisées des études de coûts de maintenance ;
- 7) Faire des études comparatives actualisées des Budgets ;
- 8) Action pour le recrutement d'agents spécialistes ;
- 9) Rencontre avec les conseillers techniques du Ministre dans les régions.

Le Président

Les notes qui suivent définissent une ligne d'action que chacun s'efforcera de mettre en application.

LE TRAVAIL NE MANQUE PAS, MAIS POUR PROGRESSER...

- ACTION AUPRES DES RECTEURS :

Nous nous rendons compte bien souvent que ceux-ci ignorent les véritables problèmes que nous rencontrons chaque jour.

Parallèlement, partout où nos collègues ont été reçus par le Recteur ou les Services Rectoraux, un dialogue s'est instauré, des résultats positifs (parfois minimes) ont été obtenus.

Aussi, il faut organiser des délégations partout où cela n'a pas été fait.

Préparer un texte qui devra rester au Bureau du Recteur.

Ce texte précisant les difficultés, les besoins en hommes et matériels, mais aussi affirmant la part prépondérante que représentent le Chef de Travaux et ses collègues dans le bon fonctionnement de l'enseignement technique.

Il faut que nous soyons reconnus comme un rouage important de l'Education Technologique et Pédagogique si nous ne voulons pas nous retrouver un jour réduits au rang de gratte-papier.

- ACTION AUPRES DES PARENTS :

Reprendre l'étude précédente et y ajouter le coût des matériels qui sont prêtés ou utilisés par les élèves pendant l'année scolaire (pied à coulisse, comparateur, compas, pointeau, fraises, outils de tournage...).

Montrer aux Parents que certains domaines sont négligés quant aux attributions de matériels par le Ministère (automatismes, chaudronnerie, industries de l'habillement, secteurs tertiaires...) et que la taxe d'apprentissage sert à combler ces lacunes et l'insuffisance des crédits de fonctionnement, ce qui entraîne un déphasage entre la formation donnée et la réalité industrielle.

.../...:

- ACTION AUPRES DES ELUS : Note expédiée le 22/01 aux Responsables Académiques pour promouvoir l'action de tous les collègues.

Comme prévu lors de l'assemblée générale du 5 décembre 1982 le BN demande aux responsables académiques de généraliser la campagne d'explication de nos problèmes auprès des élus. Nous donnons les points principaux que chaque Collègue développera en fonction de sa situation et des sensibilités locales.

Il est souhaitable de rédiger une lettre par problème.

La première traitant de la fonction et du recrutement des Chefs de Travaux de Lycées Techniques :

- a) présenter les lycées techniques, leur rôle (enseignement technique long et supérieur), la fonction du chef de travaux de lycée technique ;
- b) souligner l'absence de concours de recrutement depuis 1980 ;
- c) demander que nous soyons associés aux études qui seraient en cours pour une redéfinition de notre fonction (application de la politique de participation définie par le Gouvernement).

Nota : nous joignons la motion votée par l'AG de 1981 et reconduite en 1982.

Une seconde lettre montrant les difficultés matérielles que nous rencontrons.

- a) reprendre le paragraphe (a) de la précédente lettre car il est indispensable de bien situer le problème et de nous faire connaître ;
- b) faire apparaître l'insuffisance des crédits de fonctionnement (donner si possible un exemple chiffré) et la diminution du montant de la taxe d'apprentissage ;
- c) montrer les problèmes de maintenance des matériels (comparer l'importance de votre parc machines à l'inexistence d'un personnel qualifié pour l'entretenir, insister sur l'aspect sécurité des élèves), de gestion des stocks.....
- d) souligner l'importance du rôle du chef de travaux et la nécessité d'une assistance (niveau de qualification : Assistante d'Ingénieur) pour lui permettre de l'assurer correctement et particulièrement dans le domaine de la coordination des actions pédagogiques interdisciplinaires.

Bon Courage !

Le vice président R. Ansart

- RENCONTRE AVEC LES SYNDICATS NATIONAUX :

Par lettre du 25/01, le Secrétaire Mondolfo demande aux syndicats nationaux de nous recevoir afin "de connaître leurs conceptions du rôle de chef de travaux de lycée, et leurs positions face aux problèmes auxquels ils sont confrontés" (finances, personnel, recrutement...).

Il propose d'être "le coordonateur d'une réunion internationale" qui traiterait de ces questions.

- RENCONTRE AVEC NOS INSPECTEURS GENERAUX :

Des collègues ont rencontré des Inspecteurs Généraux ou Régionaux ; il faut continuer dans ce sens, même en officialisant les réunions, et nous devons connaître leurs positions sur la fonction de chef de travaux. Trop d'informations contradictoires circulent, nous sommes les premiers intéressés.

- ETUDE DE LA MAINTENANCE :

Faire effectuer par des sociétés spécialisées des études sur le coût de la Maintenance des matériels utilisés dans nos différentes sections.

Reprendre un compte dans cette étude les contrats de maintenance existants actuellement.

- COMPARAISONS ACTUALISEES SUR LES BUDGETS :

Faire apparaître l'évolution des crédits de fonctionnement par rapport à l'inflation (tenir compte de la part qui revient réellement au fonctionnement des sections technologiques, ne pas prendre en considération les sommes consacrées au chauffage ; faire ressortir la part de budget de fonctionnement consacrée aux diverses énergies motrices utilisées dans nos sections : électricité, gaz...)

Ramener le tout à un taux fictif par élève par type de section, faire à partir d'une moyenne de 18 h de cours semaine sur 32 semaines un coût moyen horaire, et montrer ce que l'on peut consommer en 1 heure de présence élève.

Ex : - acier laminé A 60 20 x 20 ; - tôle X010/10 ;
 - photocopie A 3 ; - acétylène ;
 - électrode ; - percale ;
 - aiguille machine à coudre...

PS : dans les 18 h de cours semaine, j'englobe les heures de TG, de dessin industriel, mécanique... dans la mesure où les professeurs de construction vivent sur le budget de fonctionnement des sections technologiques.

- RECRUTEMENT DES AGENTS SPECIALISTES EN ATELIER :

Dans l'enseignement lorsqu'on parle de laboratoire ou d'agent de laboratoire, dans les ateliers même en "Laboratoire" rien. Dans l'industrie, pas d'atelier sans agents d'entretien.

Il est impératif de réfléchir sérieusement au type de personnel que nous désirons voir évoluer dans nos ateliers "des enseignements technologiques". Son niveau de capacités, sa spécialité.

Retenons quand même que certaines technologies ne seront jamais à la portée d'un agent d'entretien (automate, ordinateur...) et que nos besoins les plus pressants se situent bien souvent au niveau du dépannage élémentaire. Mais tout cela est affaire d'établissement, de spécialité... Lors de l'entrevue avec le Recteur ou par lettre, nous demandons sans cesse une aide pour le maintien en état de fonctionnement d'un parc de machines ou de matériels qui appartiennent à la Communauté.

- RENCONTRE AVEC LES CONSEILLERS DU MINISTRE :

Dans chaque région un Conseiller du Ministre vient puiser à la source les renseignements indispensables aux orientations de la politique de l'enseignement.

Certains collègues ont assuré des contacts, à chacun de nous de s'efforcer d'en faire autant. Toutes les solutions capables de faire évoluer l'enseignement technique dans le sens que nous souhaitons, doivent être retenues.

Contrats (prévisions) 21 400.

Mach. bureau 700
à affranchir 600

entr. téléph 2200
horloge 600

OFFICE 3500

Extincteurs 2100

Contrôle install. élect. 2200

Vitres techn. véhicules 1000

Copieur Canon 2500

Assurance H.A.F. 6000

- ETUDE DE LA MAINTENANCE :

de la Maintenance des matériels utilisés dans différentes sections.
Reprendre un compte dans cette étude les contrats de maintenance existants actuellement.

- COMPARAISON ACTUALISÉE :

faire apparaître l'évolution des études de fonctionnement par rapport à l'initiation (tenir compte de la part qui revient au fonctionnement des sections technologiques, ne pas prendre en considération les sommes consacrées au chauffage ; faire ressortir la part de budget affectée à nos sections : aux diverses énergies motrices utilisées dans nos sections : électricité, gaz, ...)

Ramener le tout à un taux fictif par élève par type de section, faire à partir d'une moyenne de 18 h de cours semaine sur 32 semaines un coût moyen horaire, et montrer ce que l'on peut consacrer en 1 heure de présence élève.

- acier laminé A 60 20 x 20 ;
- photo A 3 ;
- électrode ;
- aiguille machine à coudre ;
- table X1010 ;
- acétyle ;
- perçage ;

FS : dans les 18 h de cours semaine, l'élève les heures de TC de l'année industrielle, mécanique... dans la mesure où les professeurs de construction s'occupent sur le budget de fonctionnement des sections technologiques.

- RECRUTEMENT DES AGENTS SPECIALISTES EN ATILIER :

Dans l'enseignement technique on parle de laboratoire ou d'atelier de fabrication dans les ateliers même en "laboratoire" rien, dans l'industrie pas d'ateliers agents d'entretien.

Il est impératif de réfléchir sérieusement au type de personnel que nous désirons voir évoluer dans nos ateliers "des enseignements technologiques", leur niveau de capacité, sa spécialité.

Résumons quand même que certaines technologies ne seront jamais à la portée d'un agent d'entretien (automate, ordonnateur...) et que nos besoins les plus pressants se situent bien souvent au niveau du débarras élémentaire. Mais tout cela est affaire d'établissement, de spécialité... Lors de l'entretien avec le directeur ou par lettre, nous demandons sans cesse une aide pour le maintien en état de fonctionnement d'un parc de machines ou de matériels qui appartiennent à la communauté.

- RENCONTRE AVEC LES COLLEGUES DU MINISTRE :

Dans chaque région un conseiller du Ministre vient puiser à la source. les renseignements indispensables aux orientations de la politique de l'enseignement.

Certains collègues ont assuré des contacts, à chacun de nous de s'efforcer d'en faire autant. Toutes les solutions capables de faire évoluer l'enseignement technique dans le sens que nous souhaitons, doivent être retenues.
